

Corporation de disposition des biens de la Couronne

Cependant, comme le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria) le sait parfaitement, ce n'était pas perdu pour tout le monde. Le gouvernement avait l'occasion de nommer des administrateurs. D'éminents Canadiens venant de toutes les régions ont ainsi été membres du conseil d'administration. Le député connaît probablement la plupart d'entre eux personnellement, car ils se dépensaient beaucoup pour son association politique. Ce n'était sûrement pas désagréable pour eux de venir à Ottawa à l'occasion pour participer aux assemblées annuelles et toucher des jetons de présence. Quant aux contribuables canadiens, ils ont ainsi eu la chance de faire vivre certains membres du parti libéral particulièrement éminents et travailleurs. En octobre, après être devenu ministre, j'ai eu le triste devoir de relever certains de ces administrateurs de leurs fonctions.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous avez maintenant assez de conservateurs.

M. Andre: Non, car en fait nous les avons remplacés par des fonctionnaires qui vivent à Ottawa et ne touchent pas de jetons de présence. Cette dépense a donc été éliminée, mais il faut toujours tenir une comptabilité séparée, publier des rapports annuels, et cetera. Ce projet de loi vise à corriger cette situation en supprimant la corporation. Au lieu d'avoir 438 sociétés de la Couronne, nous n'en aurons plus que 437. C'est une bonne façon de commencer à réduire le nombre incroyable d'organismes qui ont été créés depuis 20 ans.

Les principales dispositions du projet de loi C-43 se trouvent dans les articles 1 à 6. Les députés ont sûrement remarqué que l'article 5 permet de mener à terme toute transaction en cours concernant des biens de la Couronne et un tiers. Par conséquent, ces changements ne nuiront à personne sur le plan financier, juridique ou personnel. Les dix autres articles du projet de loi modifient en conséquence la Loi sur les biens de surplus de la Couronne et sont d'ordre administratif. Le dernier article est une annexe décrivant les modifications qui en découleront dans d'autres lois que la Loi sur les biens de surplus de la Couronne.

C'est un projet de loi honnête, qui ne prête pas à controverse. C'est pourquoi j'exhorte la Chambre à procéder rapidement à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent des prévisions budgétaires en général. Je tiens à profiter de l'occasion pour voir plus loin que les aspects techniques de ce projet de loi et signaler son importance symbolique. Comme le gouvernement, je suis très attaché au principe de ce projet de loi. J'ai déjà parlé de plusieurs principes qui guident l'initiative du gouvernement.

Le gouvernement s'est engagé à appliquer le principe de la responsabilité financière. Le projet de loi C-43 est essentiellement conçu de manière à supprimer le double emploi au sein du gouvernement du Canada et à formaliser une méthode qui a déjà permis de faire économiser \$600,000 aux contribuables canadiens et qui fera économiser la même somme chaque année. Elle ne semble peut-être pas énorme compte tenu du fait que nous jouons avec des millions et des milliards, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Le gouvernement est fermement attaché au principe de la réduction du déficit. Ce projet de loi repose sur le principe suivant: il s'agit de perpétuer et d'améliorer un régime qui permet à la Couronne de récupérer environ 23 millions par an

sur les biens de surplus. Le gouvernement tient à dépenser moins d'argent tout en étant plus efficace. Dans sa déclaration du 8 novembre, mon collègue le ministre des Finances (M. Wilson) a dit qu'un des quatre objectifs de sa stratégie de renouveau économique consistait à réduire l'intervention du gouvernement. Ce n'est pas grand chose, mais je garantis à mes collègues d'en face qu'il y aura beaucoup d'autres initiatives de ce genre. Lorsque les électeurs, ou plutôt l'âge, nous obligeront à partir, nous laisserons derrière nous une administration moins coûteuse et plus efficace que celle dont nous avons hérité après 20 années de règne libéral.

• (1500)

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens) a annoncé diverses initiatives importantes pour essayer d'éponger les dégâts de son prédécesseur. Mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), a annoncé que le gouvernement avait l'intention d'envisager la privatisation de toute une gamme de sociétés de la Couronne. De plus, celles qui seront maintenues à de bonnes fins publiques devront rendre des comptes plus rigoureux à la Chambre et à la société canadienne, et seront plus responsables de leur fonctionnement que dans le passé.

J'ai dit que la responsabilité était la clé de voûte du mandat de notre gouvernement. Nous n'acceptons donc pas cette distanciation des sociétés de la Couronne qui permet d'esquiver les responsabilités. Nous estimons que dans une société démocratique, il n'est ni raisonnable ni correct de se décharger, comme avait l'habitude de le faire le précédent gouvernement, de l'examen au jour le jour d'activités intrinsèquement gouvernementales en les confiant à des sociétés de la Couronne. Parallèlement aux très importantes initiatives recommandées par le groupe de travail sur la réforme parlementaire, nous allons accroître la responsabilité des ministres qui seront quotidiennement comptables de leurs actions devant la Chambre. On obtiendra ainsi une procédure beaucoup plus démocratique grâce à laquelle les électeurs sauront ce que le gouvernement fédéral fait de leur argent et sauront que leurs représentants à la Chambre peuvent exiger des comptes du gouvernement. C'est seulement au moyen de tels changements que nous réussirons à renverser la vapeur de 20 ans de règne des libéraux et à restaurer une forme de gouvernement raisonnable au Canada.

Bien que ce projet de loi n'aille pas en soi très loin, il permettra des économies. Il ouvre la voie. Cela fait rire le député de Glengarry-Prescott-Russell (M. Boudria). On passe beaucoup de temps à la Chambre à se préoccuper de nominations aux postes d'administrateur de sociétés de la Couronne et à d'autres postes qui posent des problèmes. Alors je pense qu'il ferait bien d'applaudir des deux mains car grâce à ce projet de loi nous supprimons certaines possibilités de nominations de ce genre. Je m'engage à ce que nous poursuivions en ce sens. Notre gouvernement est fermement décidé à privatiser les sociétés d'État dont la propriété publique n'est plus nécessaire. Il s'est fermement engagé à fermer les sociétés d'État qui n'ont plus leur raison d'être. Par conséquent, le député devrait nous féliciter d'avoir supprimé ces possibilités de favoritisme politique.